



81

PARISOT

BULLETIN MUNICIPAL
DE PARISOT 81310

N° 27 - JUILLET 1990

"PARISOT LEVE LE PIED"

Ce titre d'un excellent article de "LA DEPECHE DU MIDI" du 22 juin dernier définit bien le problème que posent à la Municipalité et aux habitants de PARISOT les automobilistes qui, bien trop nombreux, traversent notre village à une vitesse excessive.

Nous reprenons, à l'intention de nos lecteurs l'essentiel des pertinentes remarques du journaliste :

"Le village de PARISOT, entre Gaillac et Lavaur, en a marre d'être confondu avec un «péphi» de zone urbaine où il fait bon taper une petite pointe de vitesse de temps en temps.

"Sa vitesse est limitée à 60 km / h. mais 75% des automobilistes qui traversent le village ne la respectent pas. L'opération pilote qui se met en place avec la Direction Départementale de l'Équipement et le concours du département devrait faire lever le pied aux usagers. Ralentisseurs sonores, îlots en plastique, étranglement de la chaussée, réunion publique, cahier de doléances, toutes les solutions sont testées. Même les automobilistes auront leur mot à dire.

"Le village qui s'étend le long de la route départementale 87 ne ressemble pas à un vrai village. Pire, il est au creux d'une cuvette où aboutissent deux longues lignes droites. La terre des enfants, des personnes âgées et des chats. *Les voitures passent trop vite*, explique Yvon Valax, le maire.

"Rares sont les conducteurs qui ralentissent. Il y a quatre ans, la commune a investi 5 000 francs dans des panneaux. Mais rien n'y fait."

"La DDE a finalement décidé d'agir vite et bien avec sa cellule de sécurité.

"La première réunion publique a frôlé 90% de taux de remplissage. Le plébiscite ! Le 20 Juin dernier, les premiers ralentisseurs sonores provisoires ont été mis en place. Mais Jean-Michel Seillès, l'ingénieur chargé du projet, n'y croit guère. Les gens ont compris qu'en roulant à une certaine vitesse, on pouvait éviter ce désagrément. Nous allons donc essayer de resserrer la chaussée pour créer un «instinct de ralentissement». Le problème est de savoir jusqu'où on peut aller !

Pour l'heure, la largeur de la chaussée varie avec les séparations plastiques. Hier, pendant leur mise en place, les îlots ont fait les frais des automobilistes surpris. Les analyses de vitesse et de passage ont déjà per-

La parole aux automobilistes

"Je m'amuse à compter les voitures, certains soirs, ajoute le maire, désabusé. Le trafic a sérieusement augmenté depuis la mise en service de la voie rapide Marssac-Gaillac. Maintenant les automobilistes passent par Parisot et Lavaur pour rejoindre Toulouse."

La DDE compte bien trouver le remède miracle. Un cahier de doléances est à la disposition des habitants du village, à la mairie et à l'épicerie. Mieux encore, dès la semaine prochaine, les automobilistes auront aussi leur mot à dire sur les aménagements provisoires. Stoppés par les gendarmes, ils devront répondre à un questionnaire. Du jamais vu en matière de sécurité.

Reste à savoir si les mesures définitives



MM. Seillès ingénieur, et Moulin contrôleur des T.P.E. avec MM. Valax maire, et Escudé adjoint, pendant la mise en place des mesures de sécurité.

UN MOT DU MAIRE

La municipalité de PARISOT a voulu consacrer plusieurs colonnes de ce Bulletin au problème de la vitesse excessive de certains véhicules traversant notre village.

Quelques chiffres éloquentes nous sont fournis par les appareils routiers qui totalisent les véhicules et enregistrent les vitesses.

En moyenne 1 873 véhicules par jour dans Parisot-Village, le chiffre maximum ayant été enregistré le vendredi 17 novembre 1989 avec un total de 2 173 passages.

On constate que 6% des véhicules (agricoles sans doute) ne dépassent pas 30 Km / h. alors que 75 % des conducteurs dépassent plus ou moins largement la vitesse-limite des 60 Km /h. dans la traversée de l'agglomération.

Et près d'une centaine de véhicules par jour franchissent dans notre village la barre des 90 Km /h., maximum autorisé sur nos routes.

C'est pourquoi, avec l'appui efficace du Conseil Général, de la Direction Départementale de l'Équipement, de la Gendarmerie, nous espérons trouver la solution de ces mesures dont l'importance justifie les mesures que nous envisageons pour le résoudre.

Y. VALAX

étancheront la soif de vitesse des conducteurs.

Dans le village, on y croit."

P.S.

LE SAMEDI 18 AOUT à 20,30 h. à PARISOT

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 18 DECEMBRE 1989 —

Maintenance du matériel informatique : — Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec M. Yves BLANC un contrat de maintenance pour le matériel informatique de l'école.

Dotation globale d'équipement : — La commune envisage pour 1990 d'acquérir divers équipements de bureau, et de réaliser des travaux de voirie liés à la sécurité (ralentisseurs). Elle voudra pour cela de bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement.

Commissions Charte Intercommunale : — La Charte Intercommunale Tarn et Dadou est divisée en six commissions, le Conseil nomme deux représentants de la commune au sein de chacune d'elles.

Indemnités Receveur : — M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les indemnités du Receveur Municipal. Il renouvelle son approbation pour l'attribution de ces indemnités à M^{me} CAMBON.

Indemnité Conseil 1988 : — M^{me} CAMBON devra reverser à M. SEGURA, la partie d'indemnité de Conseil 1988, lui revenant pour la période du 25.04.88 au 15.08.88.

Virements de crédits : — Le Conseil vote les virements de crédit ci-après : Une somme de 392,00 F est transférée du compte 615.

Electrification : — Une demande est faite auprès du Syndicat d'Electrification pour le renforcement du réseau village.

Accident du 12.07.88 : — L'U.A.P. présente une requête devant le Tribunal Administratif contre la commune de Parisot, concernant l'accident survenu à l'intersection du CD87 et du CD19 le 12.07.88 M. le Maire est chargé de prendre les mesures nécessaires pour défendre les intérêts de la commune.

— SEANCE DU 16 MARS 1990 —

Vote des 4 taxes : — Le Conseil Municipal vote les taxes locales pour l'année 1990. Taxe d'habitation ; 6,57%, Foncier bâti ; 14,76%, Foncier non bâti ; 59,51%, Taxe Professionnelle ; 19,98%.

Aliénation Chemins Communaux : — Divers chemins communaux ayant cessé d'être affectés à l'usage du public, le Conseil décide l'aliénation et la cession de ces chemins au

prix de 10000 F. l'ha. Cette décision sera soumise à enquête publique.

Subventions : — Le Conseil vote une subvention de 200 F. pour l'édification d'un monument en hommage à Georges SPENALE. Une participation de 4000,00 F. sera versée à l'Association Foncière pour ses frais de fonctionnement soit 2000,00 F. pour l'exercice 89, et 2000,00 F. pour l'exercice 1990.

Carte scolaire : — Le Conseil proteste contre la demande de participation de la mairie de Graulhet pour deux élèves scolarisés, dont le domicile est à Parisot. La commune étant dotée du nécessaire pour recevoir les enfants, un refus est prononcé à cette demande de participation.

Fermage : — Les terrains communaux seront donnés en fermage, aux propriétaires intéressés, au prix de 500 F. l'ha. M. le Maire est chargé de signer les baux.

Exonération de la Taxe Professionnelle : — Les entreprises nouvelles installées à Parisot pourront bénéficier d'une exonération de la Taxe Professionnelle pendant 2 ans, à compter du 1^{er} Janvier 1990.

Aménagement du village : — L'aménagement du village sera inscrit dans les projets d'accompagnement de l'OPAH et sera programmé en 1991.

Ordures ménagères : — La répartition des conteneurs à ordures ménagères dans le village et sur la commune sera revue.

— SEANCE DU 3 AVRIL 1990 —

Budget primitif 1990 : — Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour 1990, qui s'équilibre à la somme de 1157263 F. en section de fonctionnement et 169620 F. en section d'investissement.

Salle Polyvalente : — Une commission est déléguée par le Conseil Municipal pour gestion de la salle polyvalente ; Y. VALAX, M^{me} NOUVELLON, P. JASSE, D. MIQUEL, Ch. GERAUD, M^{me} MARIE-VIRGINIE, J-L PE-LISSOU.

Borne incendie Gratelauze : — La demande d'installation d'une borne à incendie sur le lieu-dit Gratelauze serait étudiée. L'implantation sera réalisée en fonction du coût et de la nécessité.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MONTANS, PARISOT, PEYROLE

Le Centre Aéré rouvre ses portes à Montans du 2 au 27 juillet et accueillera les enfants de 3 à 13 ans.

Situé dans le grand parc ombragé de l'ancien couvent, il leur offre une salle de jeu, une salle de repos pour les plus jeunes et une cantine pour le repas de midi.

En fonction des âges, des activités diverses sont également proposées : piscines, activités manuelles, sports tels que tir à l'arc et tennis, poney-club, promenades etc...

Un camp en vélo est organisé du 9 au 13 juillet, à Saint-Antonin, pour les 10 - 13 ans, et dirigé par Michèle Franco.

Les familles intéressées trouveront des formulaires d'inscription dans les Mairies de MONTANS, PARISOT, PEYROLE, LOUPIAC.

Par ailleurs, la FEDERATION des AFR organise un camp départemental dans l'Aveyron pour les 12 - 14 ans et du 18 au 25

juillet. Il sera dirigé par Michèle Franco.

Pour renseignements et inscriptions à ce camp, s'adresser à :

F.D.A.F.R. 7, Rue Paul Bodin, 81000 ALBI, Tél. 63.54.15.44.

510

Et oui, PARISOT compte 510 âmes. Le recensement est terminé, vous y avez tous contribué, et je tiens aujourd'hui à vous remercier de votre collaboration et de votre sympathique accueil lors de mon passage. Parisot avait été tiré au sort pour l'enquête famille, qui concernait les femmes de 18 à 64 ans, il n'était pas facile de vous embêter avec mes questions, vous avez toutes collaboré avec patience. Ce travail m'a permis de connaître le territoire de Parisot et j'y ai découvert de bien jolis endroits.
CH. Delouteau

Bienvenue...

Bien amicalement, nous souhaitons la bienvenue dans notre commune aux familles qui viennent de s'y installer :

— Christophe et Françoise PECHAMAT qui sont venus habiter au Pas de Lissou avec leur tout jeune bébé ;

— Gérard TELLE et Béatrice qui, avec leurs deux grands enfants ont repris, au village, la maison de M. Noël MALE ;

— Christophe et Madame TAURINE qui sont venus s'installer définitivement dans leur maison de la Carrétarié.

... et Au Revoir

à M^{me} et M. Noël MALÉ, nos sympathiques compatriotes de très longue date qui sont allés vivre près de leur famille à Argelès/Mer où nous leur souhaitons de longues années heureuses.

CARNET ROSE

— Jean-Claude LECOT et Françoise qui, depuis six mois résident à En Reynès, dans l'ex-maison Delga, sont devenus parents d'une petite CLAUDINE, née le 1^{er} Mai 1990.

A Guillejon, dans le tout jeune foyer de Paul et Sylvie GILLES, un garçon prénommé NICOLAS est né le 14 Mai pour la plus grande joie de M. et M^{me} Félicien GILLES, les heureux grands-parents.

Longue et heureuse vie aux nouveaux-nés et nos bien amicales félicitations aux jeunes parents.

CARNET BLANC

Notre jeune compatriote Gilles BISCOND résidant à Astrac dans notre commune, a épousé, le 3 Mars dernier, la charmante Hélène BREIL de Mondragon. C'est dans cette localité que se sont unis Gilles et Hélène à qui nous souhaitons amicalement un grand bonheur dans la vie.

NOS DEUILS

Une trop longue série de deuils compose ce carnet noir du semestre au cours duquel plusieurs familles de PARISOT ont été affectées par le deuil :

— Le 15 janvier, ont eu lieu à Parisot les obsèques à l'âge de 86 ans de M^{me} Marie-Louise ROLLAND de Peyras dont la famille est unanimement connue et estimée dans notre commune ;

— Le 15 Février, Lucie DURAND, de La Banelle, décédait à l'hospice de Gaillac à l'âge de 91 ans ;

— Le 23 Février, avaient lieu à Parisot les obsèques d'Augustin LAURENT âgé de 89 ans qui avait habité longtemps notre village. Il était le beau-frère de notre ami Noël MALE :

— Le 22 Mai à Fiac où elle résidait, ont eu lieu les obsèques de M^{me} Georgette PRADELLE, mère de notre compatriote Jacky PRADELLE ;

— Le 5 Avril, jour de son 72^e anniversaire, Pierre GAU qui ne comptait que des amis à PARISOT, est décédé dans sa maison de La Génibrade où il avait, pendant de long mois lutté contre la maladie entouré de l'affection de tous les siens.

Nous renouvelons aux familles dans la peine nos sentiments de vives et très sincères condoléances.

NOS SOCIÉTÉS

L'AMICALE DES AINÉS DE PARISOT

Période très active pour le Club. En plus de sa participation à la réunion de Saint-Lieux et à l'Assemblée Générale à Carmaux, il a organisé un sympathique goûter avec les enfants et les parents des écoles à l'occasion de Mardi-Gras, animé par nos amis de la chorale de Lisle-sur-Tarn.

Nous avons contribué à l'équipement de la Salle des Fêtes par l'achat de 40 chaises confortables et d'une petite armoire où nous rangeons cartes et jeux, car... depuis plusieurs mois nous sommes un petit groupe à nous retrouver à la Salle des Fêtes pour bavarder, goûter, jouer à des jeux de société, chaque premier Mardi du mois.

Ces petites réunions d'amitié se poursuivront pendant les vacances scolaires et, même, auront lieu tous les quinze jours.

D'autres personnes seront les bienvenues : il y a de la place !

Quelques-uns d'entre nous ont participé à la Journée de la Forme, mais, surtout, vous avez été très nombreux à partager le Repas de l'Amitié, très animé et très cordial dans le cadre agréable du restaurant "Le Relais".

Nous espérons surtout que dans les mois à venir nous saurons profiter du lieu de réunion que nous offre notre belle Salle des Fêtes pour nous retrouver régulièrement et organiser de nouvelles activités qui animeront notre commune.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

C'est un grand merci que l'A.D.M.R. adresse à tous ceux, très nombreux, qui ont participé à ses activités des six derniers mois : loto dans la nouvelle Salle des Fêtes, bal masqué très animé à Montans, vente de gâteaux au cours de la Fête de Parisot.

Si nous avons renoncé à la vente des fleurs en raison des conditions climatiques, ce n'est que partie remise à l'année prochaine.

Votre généreuse participation nous permettra comme de coutume d'être utiles à tous ceux qui ont besoin de notre aide et de répondre au maximum à leur attente.

TENNIS-CLUB de PARISOT

Depuis le mois de Mai, les enfants et adolescents, membres du Club, bénéficient de leçons gratuites le mercredi de 17 à 19 h.

Ces leçons s'arrêteront pendant les vacances scolaires d'été et reprendront en septembre.

Le 1^{er} Juillet après-midi le tennis était en fête à PARISOT.

Tous les adhérents étaient invités à échanger quelques balles ou à participer à quelques jeux.

La soirée fut joyeusement clôturée par un apéritif-repas-grillades offert par le Club.

ASSOCIATION GV - LOISIRS

Avec l'Assemblée générale du 30 Juin prennent fin, pour la saison 89-90 et pour la période des vacances scolaires, les activités du Club. Aux cours hebdomadaires de gym douce et de gym tonique se sont ajoutées, cette année, des activités de loisir.

Ainsi, le 31 Décembre se sont retrouvés à Saint-Florentin, pour le réveillon, quelques membres avec leur famille.

Plusieurs stages de danse ont été suivis par des adultes et des jeunes, adhérents ou non.

Un loto organisé avec le club de tennis, et qui a connu une nombreuse assistance, a réuni ensuite tous les membres, les familles

ainsi que les amis de Parisot et des environs. Enfin, la sortie pédestre du lundi de Pâques, à laquelle tous étaient conviés, suivie de l'omelette traditionnelle, a été également l'occasion de se retrouver dans une ambiance très amicale.

Un groupe de GV a participé activement à la journée du sport, le 13 Mai, à Lisle.

Nous comptons sur tous pour développer, la saison prochaine, ces rencontres et vous disons : bon été et rendez-vous au mois de Septembre.

Les élèves de la classe de M^{me} COMBELLES ont dressé pour les lecteurs de "PARISOT 81" le bilan de l'année scolaire qui vient de s'achever.

Voici le texte qu'ils ont rédigé eux-mêmes.

LE COIN DES ÉCOLIERS

Pendant l'année, à l'école, nous avons visionné des films courts comme "Le petit cirque de toutes les couleurs", "Le petit western", "Les astronautes", "Buster et Fatty à Luna Park".

Une dentiste est venue nous montrer comment éviter les caries.

Une diététicienne nous a expliqué comment classer les aliments et équilibrer les repas.

Une dame, Yvonne, nous a appris à peindre, à dessiner, à graver.

Madame Nouvellon est allée au Brésil et elle nous a montré des photographies et des diapositives de son voyage.

Les classes de M^{me} Combelles et de M^{me} Canut ont visité la poste de Lisle-sur-Tarn.

Les élèves de M^{me} Canut et de M^{me} Gendrot ont fait leur voyage de fin d'année à Aqualand à Toulouse.

Comme chaque année, la classe des CE2 - CM1 et CM2 est allée à Montans au circuit de la prévention routière.

Tous les jeudis du 3^e trimestre, la classe de M^{me} Combelles est allée à la piscine de Lisle. Presque tout le monde arrive à nager!

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'A.P.E. de PARISOT est heureuse de vous annoncer le prochain spectacle inter-génération de la commune. Il aura lieu le Samedi 24 novembre prochain. Au programme :

- du théâtre : responsables : Madame MILLIET, Monsieur CONDAT

- du chant : responsable : Madame MIQUEL

- de la danse : responsables : Madame NEEL (jeunes)

Madame de MONTLEAU (adultes)

- de la gym. : responsable : Madame SZARINDAR

- ... et de la musique, de la fantaisie, de l'humour...

La liste des participants n'est pas close. Si vous désirez en faire partie, n'hésitez pas à vous adresser à la personne responsable de l'activité qui vous intéresse.

Samedi 30 Juin, pour fêter les vacances, M. COMBELLES est venu donner son spectacle pour enfants dans la salle des fêtes pour la plus grande joie de nos écoliers de tous âges... et de leurs parents.

Ensuite, à l'occasion de l'apéritif offert par la Mairie, par l'école et par l'Association des Parents d'Elèves des vœux très amicaux de "Bonne Chance" furent adressés à M^{me} Canut qui nous quittera à la rentrée prochaine pour prendre un poste à Gaillac. Nous la remercions des excellents rapports que nous avons entretenus avec elle au cours des onze années passées à l'école de PARISOT.

Dans le cadre de la liaison CM2 /6^e, les grands ont écrit un dossier sur les veillées puis sont allés à Rabastens voir un spectacle sur les veillées et présenter leur travail.

Le jeudi 21 Juin, les CM2 ont visité le collège et assisté à des cours.

Chaque mardi, la classe des grands va à vélo chez un élève pour parler du métier de ses parents. Les 25 et 26 juin, les grands sont partis à vélo pour visiter le château de Saint-Géry, le musée de Lisle, le vieux Rabastens et le magasin des parents d'Amélie. Ils campèrent chez leur maîtresse à Couffouleux.

Le samedi 23 juin à la salle des fêtes les clubs théâtre et karaté présentèrent leur spectacle. Au cours de cette soirée, des jeux et un repas dansant ont eu lieu.

Le 30 Juin, a été présenté une exposition des travaux faits au cours de l'année : peintures, dossiers, vidéo...

Ce jour-là, nous avons dit au-revoir à M^{me} Canut qui nous quitte pour aller enseigner à Gaillac. Nous avons passé une bonne année dans notre école.

A l'année prochaine.

A NOS LECTEURS : quelques exemplaires de ce journal sont encore disponibles à la Mairie. Ils sont à la disposition de nos lecteurs jusqu'à épuisement du reliquat.

PARISOT D'AUTREFOIS . . .

En décembre, nous évoquons le problème des dépôts variés et insalubres qui s'entassaient autour de l'Eglise.

En 1910, ce problème est loin d'être résolu.

Constatant que ces abus continuent de plus belle il est amené à demander au Maire de prendre un arrêté le 14 août 1910.

«Le Conseil municipal considérant que des abus se produisent dans les dépôts de bois, fumier, matériaux quelconques tolérés sur les voies et places publiques de la commune de Parisot, estime que tant au point de l'hygiène qu'au point de vue de l'occupation constante des places publiques pour des intérêts particuliers, il y aurait lieu de faire enlever tous les dépôts faits illégalement sur les places publiques. Le Conseil émet l'avis que par l'arrêté municipal qui sera pris pour l'exécution de cette décision, il soit accordé un délai de deux mois pour procéder à l'enlèvement de tous objets visés par l'arrêté.»

Nous constatons,

1° Que ce projet d'arrêté est valable pour toutes les places publiques.

2° Que l'initiative venant du Conseil municipal il n'a plus de réticence à formuler de réserve à toute proposition, ou plainte, émanant du curé ou de la fabrique, sur l'occupation par les voisins de la place de l'église.

3° Que la vente de terrain n'a pas résolu le problème de son occupation.

En 1932, 1956, 1960 et sous différentes formes, les mêmes problèmes vont se reposer.

En 1932, suite à une pétition émanant du boulanger Bastide demandant, la permission d'entreposer sa réserve de bois de chauffage nécessaire pour l'alimentation de son four ; l'aliénation d'une partie de la place publique de l'église, pour son acquisition, ou à défaut lui consentir un bail à ferme à cet effet.

Voici la réponse du maire de Parisot à M^r Bastide. «J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal, saisi par mes soins, dans sa séance de ce jour de votre pétition en date du 18 Mars 1932, s'est déclaré en principe hostile à toute aliénation du territoire communal.

Il a décidé en outre de ne pas consentir à un bail à ferme d'une partie quelconque de la place publique de l'église.»

Un refus poli, à toute autorisation d'occupation de la place, ce qui fit à l'époque quelques bruits, et le boulanger doit entreposer son bois ailleurs pendant un certain temps. Mais la facilité de la proximité du four aidant petit-à-petit, au tout début un petit tas, puis un plus grand, enfin la faillite du boulanger Bastide, et la reprise du fonds par un nouveau boulanger, l'occupation de la place derrière l'église recommence comme avant et ne finira, en ce qui concerne les tas de bois, qu'avec l'installation du chauffage du four au mazout. Pour le reste ? Plus de vingt années vont passer, une délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 1956 nous prouve le contraire.

Le Conseil Municipal constatant que les recommandations d'enlèvement des débris déposés autour de l'église n'ont pas eu de suite, décide d'exiger tout autour de l'église le déblaiement total d'un espace libre de 2 mètres pour le 31 janvier 1957, dernier délai.

Malgré tous ces avertissements l'usurpation totale de la place publique va continuer. Avant c'était uniquement derrière l'église, la nouvelle installation d'un mécanicien réparateur automobile au presbytère va occuper la quasi-totalité de la place devant l'église en carcasses de véhicules de tous genre.

Le 4 décembre 1960, en réponse à une nouvelle pétition demandant l'aliénation d'une partie de la place au profit de M. Mercurio mécanicien, le Conseil Municipal est amené à prendre une délibération ménageant «la chèvre et le chou».

Le Conseil mis au courant de la pétition de M. Mercurio, décide de ne pas aliéner une partie de la place de l'église à son profit, mais ne voit pas en ce moment d'inconvénients majeurs, à ce que quelques véhicules en réparation y stationnent à condition d'éviter l'encombrement de la place.

Aujourd'hui, la place de l'église est propre et nette, plus de tas de bûches, de fagots de sarments de bruyère, plus de machines agricoles, de charrues, plus de ferraille, plus de tracteurs, d'épaves de voitures, plus de matériaux de toutes sortes, sable, briques etc. etc...

La cause ? Malheureusement il n'y a plus de boulanger, plus de forgeron, plus de maçon, plus de mécanicien aux alentours, pour l'investir de leur matériaux ou outils de travail !

Et il n'y a plus de curé !

A.E.

PENTECOTE 1990

Comme pour souhaiter une bienvenue cordiale et joyeuse à la toute nouvelle Salle des Fêtes, un bal supplémentaire avait été organisé le Vendredi 1^{er} Juin. Animée par "DISCO STAR 31" et son orgue, cette première soirée fut, pour les nombreux danseurs, un excellent exercice de "mise en jambes" pour les soirées suivantes.

Les orchestres de René HIRIART, le samedi et de Serge DOAT le dimanche soir ne pouvaient qu'attirer la foule des amateurs de danse, tant sont grandes et justifiées leur réputation et leur virtuosité. Et le nombre de danseurs venus de communes éloignées, mais fidèles "suiveurs" de ces formations, nous en ont apporté la preuve.

Le lundi soir, pour clôturer nos Fêtes de Pentecôte 90, la jeune MURIELLE et son accordéon sut, avec son talent, mettre un point final à ces quatre jours de danse.

Le dimanche après-midi, en intermède, un sympathique fantaisiste, Francis MERVIL, nous a donné un aperçu de sa verve de chansonnier dans un agréable spectacle donné aux amateurs de chansons et d'humour.

Manèges enfantins, auto-skooters, pêche aux surprises, tirs et jeux électriques offraient aux amateurs de tous âges les occasions de s'émerveiller pour les petits, de s'amuser bruyamment pour les jeunes, de retrouver les agréables souvenirs d'enfance pour les moins jeunes.

Les sportifs ont pu s'en donner à cœur joie au concours de pétanque en doublettes ou en triplettes, au ball-trap du dimanche et du lundi ou au concours de pêche du lundi matin.

Comme tous les ans, en hommage aux morts des deux guerres, une gerbe fut déposée au monument qui, dans notre cimetière, rappelle leur sacrifice. A cet hommage s'associèrent les Anciens Combattants avec leurs drapeaux, les enfants de l'école, la Municipalité de PARISOT et les Maires des localités voisines : MM. GONTIER de Peyrole, PEDURAND de Loupiac, VIALA de Montans, BELDA de Giroussens, et les adjoints des Maires de Saint-Gauzens et de Puybegon. M. CAYLA, Conseiller Général de Lisle s / Tam

avait tenu à être présent, tandis que M. PISTRE, Député, et M. BÉTEILLE, Maire de Lisle, pris par d'autres engagements, s'étaient excusés.

Officiels, invités et habitants de PARISOT se retrouvèrent ensuite dans la salle municipale pour apprécier le sympathique apéritif d'honneur offert par le Comité des Fêtes.

REMERCIEMENTS

"Les membres du Comité des Fêtes de PARISOT tiennent à remercier les habitants de la commune pour l'accueil chaleureux qu'ils leur ont réservé lors de leur tournée annuelle des fouaces, ainsi que tous ceux qui les ont aidés bénévolement et spontanément à préparer et à organiser ces festivités 1990."

L'ECOLE EN FETE

A une semaine des vacances d'été, le samedi 23 Juin, nos jeunes écoliers et leurs parents ont donné une fête à tous les amis de l'école de PARISOT.

Dans l'après-midi, les enfants de l'Atelier-Théâtre que dirige Jean-Stéphane LEFÈVRE et leurs camarades qui, entraînés par Alain THÉMIOT s'initient aux finesses du karaté, nous ont donné un aperçu de leur jeune talent dans l'une et l'autre de ces disciplines.

Des jeux pour enfants furent ensuite organisés sur la place : tir aux fléchettes, aux caisses, aux anneaux, passage du banc, etc...tandis que, près de là, les parents pouvaient disputer un concours de pétanque où les féminines se distinguèrent particulièrement.

Dans la soirée, les parents prirent le relais de leurs enfants pour l'apéritif et le repas.

Ce repas a été parfaitement servi par un aimable "personnel" où un serveur au style "Grand Siècle" fut particulièrement remarqué. Comme fut remarqué le talent du maître-rôtisseur qui nous permit de déguster une saucisse parfaitement grillée et dignement accompagnée de très sympathiques "mounjetto".